

Adel AYADI

EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Membre de l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Adresse: Rue Bir El Radhouane – N°15, 1^{er} Etage
Ennaser 2 - Ariana

Tél : 71 811 340 - **Fax :** 71 811 340

E-Mail: adel.ayadi.2aconsulting@gmail.com

Fondation Konrad Adenauer

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

MAI 2024

CONTENU

I – RAPPORT GENERAL

Page - 3 -

II – ETATS FINANCIERS

Page - 6-

Adel AYADI

EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Adresse: Rue Bir El Radhouane – N°15, 1^{er} Etage

Ennaser 2 - Ariana

Tél : 71 811 340 - **Fax :** 71 811 340

E-Mail: adel.ayadi.2aconsulting@gmail.com

Fondation Konrad Adenauer

Rapport du commissaire aux comptes Etats financiers Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur de la fondation Konrad Adenauer,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1^{er} novembre 2022, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la fondation Konrad Adenauer, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Les états financiers de la fondation Konrad Adenauer arrêtés au 31 décembre 2023, dégagent un total bilan brut de **3 339 173 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la fondation au 31 Décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion sans réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- La fondation a acquis en 2019 une villa titre foncier n° 135593 située dans les berges du lac pour son siège social. Jusqu'à la date du présent rapport, ladite villa n'a pas fait l'objet de l'enregistrement au nom de la fondation à la conservation de la propriété foncière.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour états financiers

La direction de la fondation est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités, de communiquer le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation Konrad Adenauer. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent au comité directeur. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, à ce titre :

- Nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport financier et moral établi par votre comité directeur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier et moral sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Conformément à la réglementation en vigueur, la fondation Konrad Adenauer a obtenu une déclaration d'existence fiscale et un matricule fiscal auprès du bureau de contrôle des impôts compétent en date du 01 juillet 1995 sous le numéro (0487884 Y). A ce titre elle est désormais tenue d'accomplir ses obligations fiscales prévues par la réglementation en vigueur ;
- Conformément à la loi n° 2018-52 du 29 octobre 2018, relative au registre national des entreprises, la fondation Konrad Adenauer a obtenu son registre national des entreprises le 25 mai 2021.
- La secrétaire générale de la fondation Konrad Adenauer a déposé sa démission de son poste depuis le 28 avril 2023. Cette démission a été acceptée par l'assemblée générale du 26 septembre 2023.
- L'assemblée générale ordinaire réunis le 12 février 2024 a approuvé l'abrogation du poste de secrétaire général.
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2023, qui sont les suivants :
 - Le registre des délibérations des organes de direction.
 - Le registre des activités et des projets.
 - Le registre des donations.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'autres observations à formuler à l'issue de ces vérifications.

Le Commissaire aux Comptes
Adel AYADI



Ariana, le 2 mai 2024

FONDATION KONRAD ADENAUER - TUNISIE



États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mai 2024

ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2023	2022
Actifs	2		
<i>AC1- Liquidités et Équivalents de Liquidités</i>	2.1	322 031	316 229
<i>AC3- Autres Actifs Courants</i>	2.2	-	-
<i>AC7- Immobilisations financières</i>		-	-
<i>AC8- Immobilisations Corporelles</i>	2.3	3 016 757	3 215 763
<i>AC9- Immobilisations Incorporelles</i>	2.4	385	385
Total des actifs		3 339 173	3 532 376
Passifs & Actifs Nets			
Passifs	3		
<i>PA2- Autres Passifs Courants</i>	3.1	300	14 050
<i>PA3- Fournisseurs et comptes rattachés</i>	3.2	9 000	21 092
<i>PA5- Apports reportés</i>	3.3	312 731	281 087
Total des Passifs		322 031	316 229
Actifs nets	4		
<i>AN2- Apports affectés à des immobilisations</i>	4.1	3 017 142	3 216 147
<i>AN6- Excédents ou déficits reportés</i>		-	-
<i>AN7- Excédent ou déficit de l'exercice</i>		-	-
Total des Actifs Nets		3 017 142	3 216 147
Total des passifs et actifs nets		3 339 173	3 532 376

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

**Arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	2023	2022
Produits	5		
PR3- Subventions de fonctionnement	5.1	3 776 613	4 379 130
PR 7-Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	5.2	216 427	237 086
Total des produits		3 993 041	4 616 216
Charges	6		
CH 1-Achats consommés de fournitures et appro	6.1	421 071	155 457
CH2- Charges de personnel	6.2	979 587	921 334
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	216 427	237 086
CH 4- Autres charges courantes	6.4	2 365 881	3 299 378
CH 5- Charges financières nettes		10 074	2 954
CH 6- Autres pertes		-	7
Total des charges		3 993 041	4 616 216
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2023	2022
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES		
F1- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 825 679	4 079 867
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	1 828	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(2 560 434)	(3 472 921)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(541 730)	(932 096)
F7- Autres décaissements des activités courantes	(702 420)	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES COURANTES	22 924	(325 150)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
F8- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(17 422)	(13 995)
F10- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11- Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(17 422)	(13 995)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
Variation de trésorerie	5 502	(339 145)
Trésorerie au début de l'exercice	316 229	655 374
Trésorerie à la clôture de l'exercice	321 731	316 229

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

I- Présentation générale de l'association

La fondation Konrad Adenauer (F.K.A) bureau de Tunis est une filiale d'association allemande présente en Tunisie depuis le 12 Septembre 1995.

Le bureau de la fondation en Tunisie est le fruit de la convention de coopération établie le 08 Mars 1982 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la fondation Mère à saint Augustin (République fédérale d'Allemagne) tel que ratifiée par la loi n°83-30 du 17 Mars 1983

La KAS est une fondation politique proche de l'Union Chrétienne-Démocrate d'Allemagne (Christlich Demokratische Union Deutschlands, CDU) ayant pour but :

- La Promotion de la démocratie
- La bonne gouvernance économique
- Le renforcement des capacités des citoyens et les acteurs clés de la société afin de les motiver à s'engager et participer activement au développement de l'avenir socio-politique et économique de leur pays
- Le développement et la promotion des compétences des cadres au sein des institutions étatiques

L'association est présidée depuis le 28 Juillet 2021 par Mr MALTE GAIER, elle est sise à 14 Rue du Lac Elba, les berges du lac 1053 Tunisie.

La fondation gère plusieurs projets en Tunisie dont le financement provient du :

- Ministère fédéral de la coopération économique et du développement Allemand (B.M.Z)
- Ministère fédéral des Affaires étrangères Allemand (AA)

Le bureau de la fondation en Tunisie a procédé courant l'année 2021 aux régularisations juridiques nécessaires conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-88 portant sur les associations, la date de régularisation comptable est fixée au 1^{er} Juillet 2021, soit la date de la première adoption du référentiel comptable Tunisien. (Identifiant RNE : 0487884Y)

Courant le mois de Février 2024 la fondation a procédé à l'abrogation du poste du secrétaire générale, le bureau exécutif est désormais constitué du représentant permanent en sa qualité du président de la fondation.

Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la fondation « KAS » ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables Tunisiennes et aux stipulations de la Norme Comptable Tunisienne NCT45 « Norme Comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs ».

La date de la première adoption étant fixée au 1^{er} Juillet 2021.

Déclaration de conformité

Les états financiers de la fondation « KAS » ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises. Ces états financiers sont composés de l'état de la situation financière, de l'état des produits et des charges et de l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Monnaie de présentation

Les comptes de la fondation KAS sont libellés en Dinars Tunisiens.

Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions, prévues par le cadre conceptuel, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- La convention de l'entité,
- La convention de l'unité monétaire,
- La convention de la périodicité,
- La convention du coût historique,
- La convention de réalisation de revenu,
- La convention de la permanence des méthodes,
- La convention de l'information complète,
- La convention de prudence,
- La convention de l'importance relative,
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la « KAS » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont les suivants :

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de la société sont amorties selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement sont détaillés comme suit :

Elément	Durée d'amortissement		Taux
	Non amortissable		-
Terrain			
Logiciel	3 ans		33%
Équipements de bureau	5 ans		20%
Matériel informatique	3 ans		33%
Installations gén, agen et amén des constructions	7 ans		15%
Bâtiments, constructions	20 ans		5%

Les dotations aux amortissements relatives aux acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidité se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires.

Chaque projet géré pour le compte de la fondation mère dispose de son propre compte bancaire et de sa propre caisse.

Les actifs nets

Les actifs nets sont constitués de :

- **Les apports affectés aux activités** : ce poste comprend par projet, les apports affectés par la fondation mère en vertu d'une affectation externe et un budget approuvé
Ces apports sont à rapporter aux produits du ou des exercices qui supportent les couts d'exécution des activités de la fondation.
- **Les apports affectés aux immobilisations** : ce poste enregistre les apports effectués par les pourvoyeurs de fonds pour financer l'acquisition d'actifs amortissables, d'actifs non courants, ainsi que l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.
Ces apports sont rapportés aux résultats proportionnellement aux charges d'amortissement

Les passifs

Les passifs sont constitués essentiellement :

- **Les apports reportés** : Ce poste enregistre les apports donnés par les pourvoyeurs de fonds et qui correspondent à des charges reportées à des exercices futurs. Ces apports sont transférés en résultat (en produit) au moment de la constatation des charges correspondantes.

Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et comptabilisés.

Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

II- NOTES RELATIVES À L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Note 2.1 : AC1- Liquidités et équivalents de liquidités:

La rubrique liquidités et équivalents de liquidités présente un solde de 316 031 DT au 31 décembre 2023 qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
UIB Tnd BMZ	321 988	-	321 988
UIB Tnd AA	42	-	42
Citi Bank Tnd BMZ	-	316 227	-316 227
Citi Bank Tnd AA	-	2	-2
Caisse dépenses BMZ	-	-	-
Caisse dépenses AA	-	-	-
Total	322 031	316 229	5 802

Courant l'année 2023, le bureau de la fondation a procédé à la cloture des comptes bancaires AA, BMZ et GIZ ouverts auprès de la Citi Bank.

Des nouveaux comptes bancaires sont ouverts auprès de l'Union Internationale de banques UIB, Agence El Saadi.

Note 2.3 : AC8- Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements totalisant 3 016 757 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/22	Acquisitions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/23	Amortissements			Valeur Nette au 31/12/23
				31/12/22	Dotations 23	31/12/23	
Terrain bâtis (*)	1 320 000	-	1 320 000	-	-	-	1 320 000
Bâtiments (construction) (*)	1 981 045	-	1 981 045	297 157	99 052	396 209	1 584 836
Aménagements Agencements & Installations cons	188 345	-	188 345	97 675	28 252	125.927	62 418
Matériel de transport	605 801	-	605 801	539 618	66 183	605.801	-
Équipement de bureau	297 414	4 349	301 764	258 124	17 151	275 275	26 489
Matériel Informatique	189 195	4 237	193 432	173 464	4 464	177 928	15 504
Matériel téléphonique	55	8 836	8 891	55	1 325	1 380	7 511
Total	4 581 855	17 422	4 599 277	1 366 093	216 427	1 582 520	3 016 757

(*) Courant l'année 2019, la fondation a acquis une villa, titre foncier n°135593, d'une valeur 3.000.000 DT pour y fixer son siège social. Jusqu'à la date de publication des états financiers, ladite villa n'a pas fait l'objet d'enregistrement à la conservation de la propriété foncière.

La fondation a procédé courant l'année 2021 au recensement des actifs corporels et incorporels par projet afin d'assurer leurs intégration à la comptabilité au 1^{er} Juillet 2021 au coût historique.

Les amortissements ont fait l'objet de calcul sur la base de la date d'acquisition de chaque immobilisation.

Le projet GIZ a pris fin courant le mois de Juillet 2021, la valeur comptable nette des équipements en attente d'affectation se détaille comme suit :

Désignation	Val Brute	Amort au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Équipements de bureaux	3 216	804	2 412
Logiciel	1 360	975	385
Matériel informatique	17 437	7 332	10 104
Total des produits	22 013	9 112	12 901

Note 2.4 : AC9- Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisant 385 DT au 31 décembre 2023 et sont détaillées comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions de l'exercice	Amortissements				Valeur Nette au 31/12/2023
			Valeur Brute au 31/12/2023	Valeur 31/12/2023	Dotations 2023	31/12/2023	
Logiciels	4 542	-	4 542	4 157	-	4 157	385
Total	4 542	-	4 542	4 157	-	4 157	385

Note 3.1 : PA2- Autres passifs courants

Les autres passifs courants **accusent** au 31 décembre 2023 un solde nul et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Impôts à payer (*)	-	14 050
CNSS à payer (*)	-	-
Total	-	14 050

(*) La fondation a réglé courant le mois de décembre par anticipation, le 25 Décembre 2023, par voie de certification de chèques, les cotisations sociales relatives au quatrième trimestre de l'année 2023 ainsi que la déclaration mensuelle d'impôt de mois de Décembre 2023.

Le détail des opérations de certification des chèques servant au règlement anticipé des déclarations fiscales et sociales de l'année 2023 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023
Décembre Impot 12-2023 AA	13 892
Décembre Impot 12-2023 BMZ	12 239
CNSS T4-2023 AA	30 525
CNSS T4-2023 BMZ	33 452
Total	90 108

Note 3.2 : PA3- Fournisseurs d'exploitation

Les fournisseurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2023, **9 000 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2023
Facture non parvenue Audit 2023	9 000	21 092
Total	9 000	21 092

Note 3.3 : PA5- Apports reportés

Les apports reportés totalisent au 31 Décembre 2023, **312 731 DT** et représentent les montants servant au financement des activités des projets de l'année 2024.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Apports affectés (BMZ)	312 688	281 085	31 604
Apports affectés (AA)	42	2	40
Total	312 731	281 087	31 644

Note 4.1 : AN1 - Apports affectés à des immobilisations

Le solde de la rubrique « Apports affectés à des immobilisations » au 31 décembre 2023 s'élève à **3 017.142 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Apports affectés à des immobilisations amortissables	4 603 820	4 586 397	17 423
Apports affectés à des immobilisations inscrits en résultat	(1 586 678)	(1 370 250)	216 428
Total	3 017 142	3 216 147	-199 005

III- NOTES RELATIVES À L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Note 5.1 : PR3 – Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues de la part de la fondation mère, totalisent au 31 décembre 2023 la somme 3 776 613 DT contre 4 379 130 DT , soit une réduction de 602 516 DT détaillée comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Produits d'apports affectés aux activités BMZ	1 871 780	2 412 159	-540 379
Produits d'apports affectés aux activités AA	1 904 834	1 966 971	-62 137
Total des produits	3 776 613	4 379 130	-602 516

Note 5.2 : PR7 – Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

Les résorptions des apports affectés aux immobilisations de l'année 2023 totalisent au 31 Décembre 2023, 216 427 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Qp des apports affectés à des immo, inscrits aux produits BMZ	204 261	214 777	-10 517
Qp des apports affectés à des immo , inscrits aux produits AA	12 166	22 308	-10 142
Total des produits	216 427	237 086	-20 658

Note 6.1 : CH1-Achat d'approvisionnements consommés:

Les achats d'approvisionnements et de fournitures consommés totalisent en 2023 un montant de 421 071 DT et se rapportent à des achats non stockés d'études, de prestations de service et matières et fournitures et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Achats d'études et prestations Sces (sous traitance production)	252 253	68 009	184 244
Achats de matériels , équipements et travaux	75 445	40 809	34 636
Achats non stockés Matieres et fournitures de bureau	66 777	29 679	37 098
Achats non stockés STEG	13 061	9 298	3 763
Achats non stockés SONEDE	698	550	148
Achats non stockés Carburant	12 837	7 112	5 725
Total	421 071	155 457	265 615

Note 6.2 : CH2 –Charges de personnel:

Les charges de personnel totalisent en 2023 la somme de 979 587 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Salaire brut	839 939	790 552	49 387
Cotisation de sécurités sociales	135 557	126 951	8 606
Accidents de travail	4 090	3 831	260
Total	979 587	921 334	58 253

Note 6.3 : CH3- Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent en 2023 un montant de **216 427 DT** et sont détaillées comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	216 427	237 086	-20 659
Total	216 427	237 086	-20 659

Les dotations aux amortissements par projet pour l'année 2023 se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
DAA réaménagement des constructions BMZ	28 252	28 252	-
DAA des construction BMZ	99 052	99 052	-
DAA des immobilisations coporelles BMZ	76 957	87 474	-10 517
DAA des immobilisations coporelles AA	12 166	22 308	-10 142
Total des produits	216 427	237 086	-20 659

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles relatifs au projet GIZ représentent les amortissements allant du 1^{er} jusqu'au 31 Juillet 2021. Soit la date de clôture du projet.

Note 6.4 : CH4- Autres charges courantes:

Les autres charges d'exploitation totalisant **2 365 881 DT** en 2023, et se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation
Evenements , séminaires et colloques	1 147 078	1 779 559	-632 482
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	530 501	516 485	14 016
Formateurs et prestataires de services	46 433	289 625	-243 192
Transport , Voyages et déplacements	121 924	260 225	-138 300
Locations d'espaces	141 143	151 562	-10 419
Bourses KAS aux étudiants	184 581	74 000	110 581
Primes d'assurance	43 242	56 211	-12 969
Sous-traitance générale	34 292	50 695	-16 403
Dons aux partenaires	17 065	42 902	-25 837
Frais postaux et frais de télécommunication	29 331	24 125	5 206
Redevance pour concession de marques , brevets licences	21 573	20 382	1 191
Entretien et réparation	27 033	10 155	16 878
Publicité , publication et relations publiques	6 855	8 489	-1 635
Fopros	8 181	7 662	519
Missions	-	3 036	-3 036
Droit d'enregistrement et de timbres	2 484	2 583	-99
Autres impôts , taxes et versements assimilés	4 166	1 683	2 483
Total	2 365 881	3 299 378	-933 498

IV- NOTES RELATIVES À L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7.1 : F3 – Encaissement des subventions de fonctionnement

Les encaissements des subventions de fonctionnement du bureau de la fondation par projet allant du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 totalisent la somme de **3 825 679 DT** détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Encaissements subventions de fonctionnement BMZ	1 920 803	2 112 403	-191 600
Encaissements subventions de fonctionnement AA	1 904 876	1 967 464	-62 588
Total des encaissements de la période	3 825 679	4 079 867	-254 188

Note 7.4 : F 7 – Autres décaissements des activités courantes

Les autres décaissements des activités courantes de la période totalisent au 31 Décembre 2023 , **702 420 DT** et se présentent comme suit :

Désignation	2023
Décaissements à la CNSS	214 748
Décaissements déclarations fiscales	265 718
Décaissements aux boursiers	184 581
Décaissements frais financiers	10 074
Décaissements indemnités de stage	21 959
Autres décaissements	5 338
Total	702 420

Note 7.5 : F 8 – Décaissements sur acquisition d'immobilisations

Les décaissements sur acquisition d'immobilisations totalisent **17 422 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	2023
Equipements de bureaux	4 349
Matériel informatique	4 237
Matériel téléphonique	8 836
Total	17 422